

Brown,
Bryson,
Burns,
Cameron,
Cargill,
Cartwright (sir Richard),
Castrain,
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Colter,
Cook,
Curran,
Davies,
Dawson,
Desjardins,
Dickey,
Dickinson,
Dupont,
Earle,
Edgar,
Edwards,
Eisenhauer,
Ellis,
Fiset,
Flynn,
Foster,
Freeman,
Gigault,
Girouard,
Guillet,
Haggart,
Hall,
Hesson,
Holton,
Ives,
Jamieson,
Joncas,
Jones (Halifax),
Kenny,
Kirk,
Kirkpatrick,
Landerkin,
McDonald (Victoria),
McDougald (Pictou),
McGreavy,
McNeill,
Mara,
Masson,
Masse,
Meigs,
Mills (Bothwell),
Mitchell,
Moncrieff,
O'Brien,
Paterson (Brant),
Perley,
Préfontaine,
Purcell,
Putnam,
Riopol,
Robillard,
Ryker,
Scarth,
Scriver,
Simple,
Shanley,
Skinner,
Smith (sir Donald),
Sutherland,
Temple,
Thérien,
Thompson (sir John),
Tisdale,
Turcot,
Vanasse,
Waldie,
Wallace,
Weldon (Albert),
Weldon (St-Jean),
Welsh,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wilson (Argenteuil),
Wood (Westmoreland),
Wright, et
Yeo.—110.

Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

AGRICULTURE ET COLONISATION.

Messieurs

Armstrong,	Guay,
Audet,	Guillet,
Bain (Soulanges),	Hesson,
Bain (Wentworth),	Innes,
Béhard,	Joncas,
Bell,	Jones (Digby),
Bernier,	Kirk,
Boisvert,	Labrosse,
Bourassa,	Landry,
Bowman,	Lang,
Brien,	Laurie (lieut.-général),
Bryson,	Lépine,
Burdett,	Livingston,
Burns,	Macdonald (Huron),
Cameron,	McCulla,
Carling,	McMillan (Huron),
Carpenter,	McMillan (Vaudreuil),
Chapleau,	McNeill,
Chisholm,	Mara,
Choquette,	Marshall,
Cimon,	Masson,
Cochrane,	Mitchell,
Coughlin,	Montplaisir,
Confolme,	Neveux,
Couture,	Paterson (Brant),
Daly,	Perley,
Daoust,	Perry,
Davin,	Platt,
Davis,	Pope,
Dawson,	Putnam,
Desaulniers,	Robertson,
Dessaint,	Roome,
Dewdney,	Ross,
Dickinson,	Rowand,
Doyon,	Ste. Marie,
Earle,	Simple,
Edwards,	Smith (Ontario),
Eisenhauer,	Sproule,
Ferguson (Leeds et Gren.),	Stevenson,
Ferguson (Renfrew),	Sutherland,
Ferguson (Welland),	Taylor,
Fiset,	Trow,

Fisher,
Flynn,
Gauthier,
Gigault,
Godbout,
Gordon,
Grandbois,
Tyrwhitt,
Watson,
White (Renfrew),
Wilson (Elgin),
Wilson (Lennox),
Wright, et
Yeo.—98.

Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

La motion est adoptée.

AMENDEMENT À L'ACTE DES FALSIFICATIONS.

M. COSTIGAN : Je présente le bill (n° 9) modifiant de nouveau l'acte des falsifications, chapitre 107, des Statuts révisés du Canada. Ce bill a pour but, d'abord, de modifier la loi actuelle de telle sorte que, si l'on trouve en la possession d'une personne quelconque des aliments ou des drogues que l'on aura constaté, après analyse, avoir été falsifiés, le coût de cette analyse sera payé par le propriétaire de l'article ainsi falsifié. Lorsqu'il sera adopté, ce bill ne pèsera pas sur l'industriel honnête ; il propose simplement de faire payer au vendeur d'articles falsifiés le coût de l'analyse. Les autres amendements ont principalement pour but de permettre au ministère de poursuivre plus facilement en vertu de cet acte. Vu la rédaction d'un article de l'acte, il nous est difficile de prendre des procédures dans certains cas, et c'est pour faire disparaître cet inconvénient, que cet amendement est proposé.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST. LES DEUX LANGUES.

M. McCARTHY : Je présente le bill (N° 10) pour modifier l'acte concernant les territoires du Nord-Ouest. En présentant ce bill, il vaut mieux, je crois, que je donne des explications, bien que, d'après moi, la chose ne soit pas nécessaire. Il est néanmoins nécessaire que des explications soient données, car nous devons tous trouver très étrange qu'en 1877, ce parlement ait passé un acte en vertu duquel les deux langues ont été imposées aux territoires du Nord-Ouest, et cela, naturellement, sans leur consentement, car, à cette époque, il n'y avait, en vérité, dans les territoires, personne qui pût adopter ou rejeter ce projet. Des explications sont aussi nécessaires, non pas, comme je le dis, pour proposer l'abrogation de cet article, mais pour faire connaître comment et pourquoi cet article se trouve dans l'acte des territoires du Nord-Ouest. Or, d'après ce que je crois comprendre, voici ce qui s'est passé : C'est, je crois, un an ou deux, peut-être trois ou quatre ans, avant que fut passé l'acte dont je vais bientôt vous parler plus en détail, que les territoires du Nord-Ouest furent constitués ou, en tout cas, dotés d'une forme quelconque de gouvernement ; mon honorable ami le premier ministre, qui dirige aujourd'hui le gouvernement et la chambre occupait la position qu'il occupe aujourd'hui. En 1877, lorsque mon honorable ami, l'honorable député de Bothwell, (M. Mills) était ministre de l'Intérieur dans le cabinet de l'honorable député d'York-est (M. Mackenzie), il présenta un bill pour modifier l'acte des territoires du Nord-Ouest. Mais ce bill, tel qu'il fut présenté en cette chambre, ne renfermait pas l'article relatif aux deux langues, article dont je demande aujourd'hui l'abrogation. Au Sénat, le bill fut amendé par l'introduction de